

QUE la délégation québécoise, outre le ministre de la Sécurité publique, soit composée de :

— monsieur Robert Lafrenière, sous-ministre, ministre de la Sécurité publique;

— M^e Michel Bouchard, sous-ministre, ministre de la Justice;

— M^e Louis Dionne, directeur, directeur des poursuites criminelles et pénales;

— monsieur Mathieu St-Pierre, responsable des communications au Cabinet, ministre de la Sécurité publique;

— M^e Annie-Claude Bergeron, procureure aux poursuites criminelles et pénales, directeur des poursuites criminelles et pénales;

— M^e Joanne Marceau, coordonnatrice des relations intergouvernementales, ministre de la Justice;

— madame Véronyck Fontaine, coordonnatrice des relations intergouvernementales, ministre de la Sécurité publique;

— monsieur Sébastien Côté, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54410

Gouvernement du Québec

Décret 846-2010, 6 octobre 2010

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du tourisme qui se tiendra à Vancouver en Colombie-Britannique, les 13, 14 et 15 octobre 2010

ATTENDU QU'une Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du tourisme se tiendra à Vancouver en Colombie-Britannique, les 13, 14 et 15 octobre 2010;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministre du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme et de la ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre du Tourisme, madame Nicole Ménard, dirige la délégation québécoise à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du tourisme qui se tiendra à Vancouver en Colombie-Britannique, les 13, 14 et 15 octobre 2010;

QUE cette délégation soit, en outre, composée de :

— madame Isabelle Lord, directrice de cabinet, Cabinet de la ministre du Tourisme;

— madame Suzanne Giguère, sous-ministre, ministre du Tourisme;

— monsieur David Belgue, secrétaire du ministère, ministre du Tourisme;

— monsieur Simon Carmichael, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54411

Gouvernement du Québec

Décret 847-2010, 6 octobre 2010

CONCERNANT la modification du décret numéro 439-2007 du 13 juin 2007 concernant l'octroi de subventions visant le maintien du service de transport ferroviaire en Gaspésie entre Matapédia et Gaspé

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 4 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), le ministre des Transports peut accorder des subventions pour fins de transport;